



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Concilier l'impératifs de la défense nationale et les nuisances sonores

Question écrite n° 10423

Texte de la question

Alertée par différents riverains qui ne remettent pas en cause les mouvements aériens, Mme Laurence Robert-Dehault attire l'attention de M. le ministre des armées sur les nuisances sonores occasionnées par les avions de la base Aérienne 113 de Saint-Dizier. S'il est légitime et indispensable que les avions militaires puissent s'entraîner (Rafales en l'espèce), elle lui demande quelles sont les mesures qui ont déjà été prises pour réduire ces nuisances, afin d'en informer les plaignants et ce qu'il compte faire à l'avenir pour concilier les impératifs de la défense nationale et le bien-être des riverains de cette base, notamment en leur octroyant des aides financières à l'isolation phonique.

Texte de la réponse

La base aérienne 113 (BA 113), base à vocation nucléaire, contribue à de nombreuses missions de l'armée de l'air et de l'espace, incluant la projection de forces sur les théâtres d'opération et outre-mer et la formation des équipages de Rafale. L'entraînement en vol des avions militaires est en effet indispensable au maintien au plus haut niveau de l'aptitude opérationnelle du personnel navigant. Toutefois, pleinement conscient de la gêne parfois occasionnée par les aéronefs, le commandement de la BA 113 a pris depuis plusieurs années des mesures pour réduire les nuisances : circuits de piste et remises de gaz limitées au strict nécessaire après 23 heures ; un seul vol de nuit effectué pendant la période estivale et aucun vol durant le week-end, sauf contrainte opérationnelle ; report d'une partie de l'activité d'entraînement sur d'autres sites. De fait, le nombre de mouvements aériens annuels n'a pas connu d'augmentation majeure au cours des 5 dernières années, l'activité aérienne planifiée et exécutée étant dimensionnée au juste besoin. Les autorités de la BA 113 poursuivront le dialogue avec les élus de la Haute-Marne afin de maîtriser les nuisances pour les riverains.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Robert-Dehault](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10423

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6910

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3019